

Notice d'information détaillée: procédure de recours du mouvement intraacadémique

Recours du mouvement intra-académique

Identité et coordonnées du responsable du traitement de données

La Rectrice de l'académie de Clermont-Ferrand,
3 avenue Vercingétorix
63 000 Clermont-Ferrand

Finalités

Le traitement de données à caractère personnel est mis en place pour gérer les recours des enseignants du 2nd degré concernant le mouvement intra-académique par l'académie de Clermont-Ferrand.

Les informations sont recueillies sur une plateforme numérique pour permettre aux agents de formaliser une démarche administrative et de déposer les pièces nécessaires à son instruction.

Ce traitement permet l'analyse de ces demandes via l'outil COLIBRIS.

Base juridique du traitement

Le traitement est nécessaire au respect d'une obligation légale à laquelle le responsable du traitement est soumis selon l'accord relatif à la mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique en application du c) de l'article 6 (1) du règlement général (UE) 2016/679 du parlement européen et du conseil du 27 avril 2016 sur la protection des données « RGPD ».]

Catégories de données collectées

Données d'identité : Nom, prénom

Données professionnelles : Corps d'exercice, Discipline enseignée, qualité de stagiaire ou de titulaire, NUMéro d'identification de l'Éducation Nationale (NUMEN)

Données relatives au recours d'affectation : motif de la demande de recours, résultat de l'affectation suite à la phase de mouvement, organisation syndicale qui accompagne éventuellement la démarche de recours, observation de l'agent

Pièces éventuellement collectées : Pièces que l'agent juge importantes à transmettre à l'administration dans le cadre de ce recours.

Destinataires des données

- Personnels strictement habilités de l'académie de Clermont-Ferrand : agents des services de gestion des ressources humaines strictement habilités au sein de la DPE

Durée de conservation des données (ou critères permettant de la déterminer)

Les données sont conservées sur la plateforme durant la durée de la campagne de recours. Elles sont versées au dossier individuel de l'agent en référence à l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif à la composition du dossier individuel des agents publics géré sur support électronique.

Droits des personnes concernées

Conformément au règlement général sur la protection des données et à la Loi Informatique et Libertés modifiée, vous disposez du droit d'accès à vos données, à leur rectification ainsi que des droits prévus à l'article 85 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (devenir des données après le décès de la personne concernée).^{*1}

Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter le service métier en charge de traiter cette démarche ou le délégué à la protection des données, dont les coordonnées figurent ci-dessous.

Pour en savoir plus sur le détail de vos droits en matière de données personnelles, n'hésitez pas à consulter [le site de la commission nationale de l'informatique et des libertés](#) (CNIL).

Coordonnées du service

Courrier postal :
Division des personnels enseignants
Rectorat de l'académie de Clermont-Ferrand
3 avenue Vercingétorix
63000 Clermont-Ferrand
Courrier électronique : ce.dpa@ac-clermont.fr

Coordonnées du délégué à la protection des données

M. le délégué à la protection des données
Rectorat de l'académie de Clermont-Ferrand
3 avenue Vercingétorix
63000 Clermont-Ferrand

Courrier électronique : dpd@ac-clermont.fr

Droit d'introduire une réclamation (plainte) auprès de la CNIL

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits en matière de protection des données à caractère personnel ne sont pas respectés, vous avez la possibilité d'introduire une réclamation à la commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) (<https://www.cnil.fr/fr/adresser-une-plainte>). 3 place de Fontenoy, TSA80715, 75334 PARIS CEDEX07 ou via leur [espace de contact](#).